

Merci pour votre fidélité et bonnes (et combatives) fêtes de fin d'année !

2024 S'ACHÈVE ET 2025 POINTE LE BOUT DE SON NEZ... EN CETTE FIN D'ANNÉE, L'ÉQUIPE CNE TIENT À VOUS REMERCIER CHALEUREUSEMENT POUR VOTRE CONFIANCE ET VOTRE FIDÉLITÉ. GRÂCE À VOTRE COTISATION ET À CELLES DE NOS 160.000 AUTRES MEMBRES, LA CNE A PU, CETTE ANNÉE ENCORE, FOURNIR UN SERVICE PERSONNALISÉ À SES AFFILIÉ·ES ET RÉALISER DE NOMBREUSES AVANCÉES SOCIALES, QUE CE SOIT DANS LES ENTREPRISES, LES SECTEURS OU, AVEC LA CSC, AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEUR·SES, AVEC OU SANS EMPLOI.

EN 2025, NOUS CONTINUERONS DE NOUS BATTRE AVEC LES TRAVAILLEUR·SES...

Face au rouleau compresseur du capitalisme, face à la montée des inégalités et de la droite (extrême), il est crucial de défendre nos intérêts et de conquérir de nouveaux droits pour tous les travailleur·ses. Pour cela, nous avons besoin de renforcer notre rapport de force, car c'est le seul moyen pour obtenir des patrons, des actionnaires et autres dirigeants ce qu'ils ne seraient pas enclins à accepter sans contrainte extérieure. Le rapport de force se construit petit à petit, sur un temps long, via l'implication et l'association du maximum de collègues (sur le lieu de travail) et des travailleur·ses (au-delà du lieu de travail).

... TOUT EN RESTANT À VOS CÔTÉS

Besoin d'un conseil, d'une information, d'un accompagnement dans vos démarches professionnelles ou lors d'un entretien, d'un soutien pour régler un conflit ? Quel que soit votre question ou votre problème professionnel, la CNE se tient à votre disposition pour y répondre. Derrière l'équipe CNE de votre entreprise, près de 150 personnes travaillent au service des affilié·es. N'hésitez jamais à nous contacter !

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PRIME SYNDICALE

Dans votre secteur, les organisations syndicales ont obtenu une prime syndicale : cette prime annuelle récompense ceux qui, par leur cotisation, permettent d'améliorer la vie de l'ensemble des travailleur·ses. Le montant et le mois du versement varient d'un secteur à l'autre. Attention : cette prime n'est pas automatiquement versée ! Pour recevoir votre prime, vous devez compléter un formulaire et le renvoyer au Service primes - Secrétariat national de la CNE - Avenue Robert Schuman 52 - 1401 Nivelles (Baulers) - +32 (0)67 88 91 91 - cne.primes@acv-csc.be.

Renseignez-vous auprès de votre délégué·e CNE ou du secrétariat national de la CNE.

Besoin de nous contacter ? Appelez-nous au 067 88 91 00 le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.

Besoin de nous rencontrer ? Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundis, mardis, mercredis de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.

Besoin de nous écrire ? Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Mise à jour : Août 2024

